



# La Lettre Du DDEN

[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

1er Septembre 2023

Numéro 241

## Démopédie

« Il n'y a pas de démocratie sans démopédie », énonçait Pierre Joseph Proudhon, dix ans avant la mise en œuvre de l'École publique et l'égalité en éducation. « Démopédie », terme oublié pour signifier : « **il n'y a pas de démocratie sans éducation du peuple, sans formation** ». Selon Jules Andrieu- Commune de Paris- en 1871 : « L'éducation individuelle est à la fois la science et l'art de se conduire comme homme ; l'éducation sociale enseigne à se conduire comme citoyen, c'est-à-dire comme membre responsable d'une société individuelle ou sociale ; l'éducation est donc la mise en pratique de la morale. » Ces bâtisseurs de l'institution ne concevaient pas l'École comme un projet exclusivement individuel de construction de soi mais aussi comme un dessein collectif où les relations sociales participent à l'émergence du Citoyen. C'est bien là le projet que notre Fédération poursuit avec nos activités pour le développement durable et la Citoyenneté et tout particulièrement notre action : « **Samuel Paty, se construire Citoyen** ».

Ce rôle d'intégration du Citoyen en devenir dans la société pour transmettre des valeurs d'égalité et de fraternité est l'objectif développé, en 1849, par Jules Barni, porteur du courant démopédique, philosophe et député de la Somme : « Pour que la société française subsiste [...] il faut bien qu'il y ait un lieu où [...] doivent s'enseigner l'union, la paix, la concorde civile au milieu des dissentiments inexorables des croyances et des Églises, et ce lieu c'est l'école laïque. » pour « ...faire à notre société des mœurs conformes à l'esprit de ses nouvelles institutions. Inculquer et développer dans les jeunes âmes, par tous les moyens, ces principes et ces sentiments de liberté, d'égalité, de fraternité dont la République a fait sa devise (...) les initier à la connaissance et leur inculquer l'amour de leurs droits et de leurs devoirs d'hommes et de citoyens, et en même temps les prémunir contre les fausses doctrines qui menacent aujourd'hui l'ordre social ». **Ce débat, toujours d'actualité**, reprecise les fondements des principes consubstantiels de la République et de son École déjà énoncés par Condorcet. Jules Barni précisait : « **Lorsque les jeunes générations, qui s'élèvent ou qui vont naître, auront reçu cette éducation, alors il n'y aura plus rien à craindre du suffrage universel.** »

Edgar Quinet, dans « L'enseignement du peuple » en 1850, rappelait : « **Puisque la société française subsiste en dépit des contradictions entre les Églises diverses, il faut bien qu'il y ait un lieu où les jeunes générations apprennent que, malgré leurs différences éclatantes de foi et de dogme, tous les membres de cette société forment une seule famille. Or ce lieu de médiation, où doivent s'enseigner l'union, la paix, la concorde civile, au milieu des dissentiments inexorables des croyances et des Églises, c'est l'école laïque** ».

Edgar Quinet et Jules Barni, auteurs du courant démopédique, constituaient des références invoquées par Ferdinand Buisson, Directeur de l'enseignement primaire de 1879 à 1896. Le primaire étant pour eux la source indispensable d'une éducation de base de l'ensemble des citoyennes et citoyens. C'est là aussi que les DDEN, militants bénévoles, développent leur action pour faire partager aux jeunes générations, par-delà leurs diversités les valeurs de notre République.

Eddy Khaldi  
28 aout 2023

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)

Site internet : [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



## SOMMAIRE

+ Toujours plus de familles favorisées **dans le privé**

+ **Port de signes religieux ostentatoires** dans L'École publique laïque

+ **Interview** d'Emmanuel Macron : les déclarations concernant l'école et la jeunesse

+ **Transports scolaires** : les recommandations du groupe de travail interministériel

+ **Au JO** du 15 au 18 août un décret d'application de la Loi Rilhac

+ Gabriel Attal peut-il créer un **"choc de confiance"** ?

+ **Les syndicats** réagissent aux propos d'Emmanuel Macron et de Gabriel Attal

+ Les dossiers des **2 concours** de la Fédération

+ **Un DDEN dans toutes les écoles**

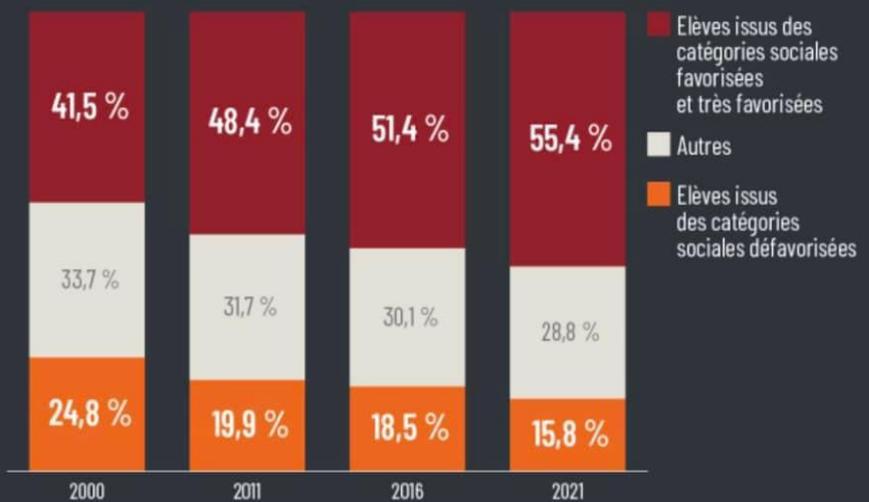
+ Des professeurs des écoles très attachés à leur métier, mais un groupe socioprofessionnel **"dans une impasse"**

+ **Rentrée scolaire 2023** : dates officielles, calendrier des vacances...

+ **La circulaire de rentrée** publiée au BO

## Toujours plus d'élèves de familles favorisées dans le privé

Proportion d'élèves inscrits dans l'enseignement privé sous contrat selon leur origine sociale, en %



Sources : Cour des comptes, Depp



Alternatives  
Economiques

Notre nouveau Ministre de l'Éducation nationale a-t-il été chargé, comme le laisse entendre certains organes de presse, de prolonger le "formidable bilan" de J-M. Blanquer ?

Cet héritage est-il si formidable ? Pap Ndiaye a dû faire avec. Gabriel ATTAL pourra-t-il jouer un vrai rôle ? Quoi qu'il en soit, avant de prendre des nouvelles mesures, il semble urgent de faire procéder, par l'Inspection générale et la DEPP, mais peut-être aussi par le CSE (Conseil supérieur de l'Éducation) à une évaluation des mesures prises par JM Blanquer en particulier pour les écoles :

- combien l'obligation scolaire portée à 3 ans a-t-elle touché d'élèves (en Guyane et à Mayotte notamment) ? A-t-elle modifié la pratique de la sieste des petits ? Quel a été le surcoût en termes de forfait d'externat ? Combien d'écoles hors-contrat ont-elles vu le jour ?

- quel est le bilan des dédoublements ?

- le "guide orange" et les préconisations pour l'enseignement des "fondamentaux" ont-ils eu des effets ? quel bilan pour le "Conseil scientifique" ?

- quels effets a eu le retour à la semaine de 4 jours dans de nombreuses communes ?

- et enfin, quelles raisons ont justifié le report "en M5" des concours de recrutement pour les professeurs des écoles et les conséquences de cette mesure ?

## Port de signes religieux ostentatoires dans L'École publique laïque

Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale, pour ne pas tomber dans le piège d'un débat sans fin, souhaitent, tout d'abord, que l'institution explicite les principes fondamentaux des missions de l'institution scolaire publique et laïque pour mieux, une fois pour toutes, en faire comprendre les droits et les devoirs et démasquer ses fossoyeurs. Car l'École ce ne sont pas d'abord des interdits, mais avant tout des principes.

L'école publique, où s'élabore la citoyenneté, impose un espace laïque libre de tout assujettissement religieux ou autre où tous les élèves bénéficient des mêmes droits et se voient imposer les mêmes devoirs. On ne peut abandonner cette mission fondamentale d'une école publique laïque qui prépare et institue la citoyenneté où les élèves rassemblés apprennent à vivre ensemble par-delà leurs appartenances politiques, religieuses ou philosophiques.

La morale de l'École de la République ne peut porter la marque d'aucune religion. Elle se doit d'être universelle. De fait, elle ne peut être que laïque pour respecter la liberté de conscience de chacune et chacun.

Selon les DDEN, pour l'éducation, seule l'intervention de la puissance publique, affranchie de toute tutelle, ecclésiastique ou autre, sans distinction d'origine, sociale, culturelle et autres convictions, est la condition nécessaire de l'égalité des chances pour la formation de citoyens en devenir.

Tête à tête



## Interview d'Emmanuel Macron : les déclarations concernant l'école et la jeunesse

Interview des journalistes de TF1 et de France 2 et entretien avec « *Le Point* », Emmanuel Macron a longuement évoqué l'école. Quelques extraits :

**Remplacements assurés avec des contractuels** si nécessaire, grâce au « **pacte enseignant** »

**Formation** des enseignants améliorée qui permettra de ne plus perdre d'heures d'abord en formant nos enseignants hors des heures de temps de présence devant les élèves et en faisant les réunions hors de ce temps-là.

« Revalorisation et amélioration de leur **rémunération** ». Ainsi, poursuit le chef de l'État, « *tous les enseignants seront mieux payés* ».

**Petites révolutions, et grands chantiers :** l'accueil des enfants dès 2 ans dans les quartiers qui sont le plus en difficulté, une nouvelle réduction du nombre d'élèves par classe « *dès la Moyenne Section de maternelle* », la mise en place systématique de la ½ heure de sport à l'école primaire et de l'éducation artistique et culturelle.

**Jeunesse et violences urbaines :** des jeunes déboussolés qui ont besoin tout comme le pays d'un retour de l'autorité à chaque niveau, et d'abord dans la famille. C'est donc le chantier qu'Emmanuel Macron souhaite ouvrir à la fin de l'été, « *l'autorité parentale* ». Redonner un cadre à notre jeunesse, cela passe par « *l'autorité à l'école, l'autorité des savoirs fondamentaux et des maîtres* » ainsi que des élus et des forces de sécurité.

**Les réseaux sociaux :** « *mieux protéger nos enfants et adolescents des écrans* », donc appliquer les textes votés à ce titre et trouver avec les plateformes un « *ordre public numérique* » qui permettrait de « *prévenir ces débordements* ».

La vidéo :

<https://twitter.com/i/broadcasts/1ypJddkbgkqJW>



## Transports scolaires : les recommandations du groupe de travail interministériel

"Fournir des services de transport scolaire qui s'adaptent à tous les territoires et tous les rythmes peut s'avérer difficile, d'autant plus dans un contexte de pénurie structurelle de conducteurs observée à l'échelle nationale", constate dans son rapport, qui vient d'être publié, le groupe de travail mis en place par les ministères du Travail, de l'Éducation nationale et des Transports.

Ses membres soulignent que les autorités organisatrices (les Régions notamment, ndlr), les services départementaux de l'éducation nationale et les établissements scolaires "cherchent à échanger davantage sur le volume des besoins de transport, les changements anticipés pour chaque rentrée dans le fonctionnement des établissements, les possibilités de lissage des flux de transport". Mais ils ajoutent que ces échanges "ne sont pas encadrés et reposent particulièrement sur des relations non formalisées".

Or "la demande de transport scolaire représente un volume limité et concentré sur certaines plages horaires, ce qui conduit à des contrats de travail à temps partiel pour les conducteurs. Les besoins de transport périscolaire, aussi limités, sont satisfaits à des plages horaires différentes de celles du transport scolaire. Si les deux situations semblent pouvoir être complémentaires, en pratique, la mutualisation des services se révèle compliquée, en partie du fait de l'éclatement des compétences des collectivités en matière scolaire, périscolaire et de mobilité." Il faut donc passer à des "formes de contrats mixtes" ou "recourir à des marchés passés pour l'exécution de prestations similaires", dont la pratique "n'est pas encore répandue au sein des services d'achat et de commande publique des collectivités".

Le rapport examine les divers types de contrats qui peuvent lier la collectivité territoriale et les prestataires, et plaide pour davantage de souplesse, il propose d'inscrire "dans les nouveaux contrats de transport scolaire des clauses de révision fréquentes, plus d'une fois par an" pour tenir compte de l'évolution des coûts des carburants et des salaires des chauffeurs. Il faut aussi "éviter un allotissement se limitant à la desserte d'un seul établissement" et prévoir des lots "permettant de réaliser les synergies nécessaires afin d'optimiser l'exploitation de ces services", combinant par exemple transport régulier et transport scolaire.

Le rapport :

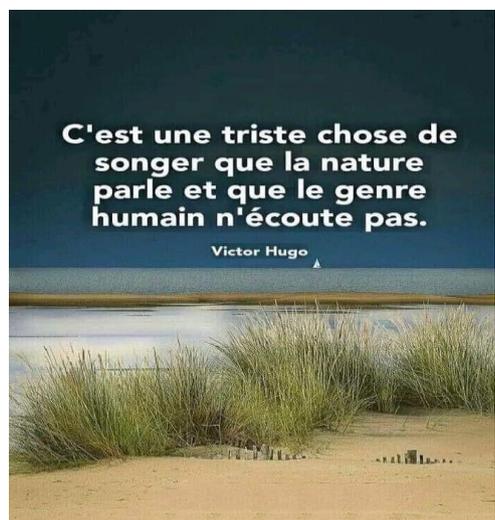
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_transport\\_scolaire\\_et\\_marches\\_publics.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_transport_scolaire_et_marches_publics.pdf)

## Au JO du 15 au 18 août un décret d'application de la Loi Rilhac.

Un décret définit les **missions des directrices et directeurs d'école** en application de la loi n° 2021-1716 (dite "loi Rilhac") créant la fonction de directrice et directeur d'école. Il fixe les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude, les conditions de nomination et précise qu'ils et elles "peuvent se voir retirer cet emploi" par le DASEN "dans l'intérêt du service". Le texte met aussi en place un mécanisme d'avancement accéléré.

Le décret :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047968636>



## Gabriel Attal peut-il créer un "choc de confiance" ?

"L'enjeu est de créer les conditions d'un choc de confiance entre l'école et les Français", estimait lundi 28 août Gabriel Attal lors de la conférence de presse de rentrée qui se tenait au ministère de l'Éducation. Extraits :

"Le niveau de notre école va s'élever". Il est donc question de "poser les bases d'un véritable **choc des savoirs**" en s'attaquant par exemple à la lecture avec en CM1 une pratique renforcée autour de textes longs, ou en CM2 de produire chaque semaine au moins un texte écrit. Pour diminuer "drastiquement" le nombre d'élèves qui n'ont pas acquis les savoirs fondamentaux (mathématiques et français), il s'agit encore, au collège, **d'ajouter une heure hebdomadaire** de soutien en 6ème, non pas "à l'aveugle" mais en faisant du "cousu main" par compétence, en fonction des difficultés précises, plutôt que par matière.

Le ministre a ensuite souligné l'importance des "**droits et des devoirs**", mais aussi de **l'autorité des enseignants**. Une autorité de l'école qui par extension s'applique également aux familles, et en outre en ce qui concerne le principe de laïcité, avec **l'interdiction de l'abaya** à l'école. 300 000 personnels seront formés chaque année aux enjeux de laïcité afin de "protéger à tout prix l'école du prosélytisme religieux".

Pour éviter les heures de cours perdues pour "la moitié en raison de notre organisation administrative". Il faut donc que l'EN s'adapte aux

emplois du temps des professeurs, c'est à dire placer les réunions et formations hors du temps devant élève. Ces dernières pourront être désormais dispensées non plus sur une demi-journée ou une journée mais via des modules, de format plus court, et à distance.

Ont encore été évoqués le harcèlement scolaire avec le programme phare qui sera rendu obligatoire dans 100 % des écoles, collèges et lycées, l'école inclusive avec le recrutement de 6500 AESH en cette rentrée et la création d'une classe ULIS par collège d'ici 2027, ou encore le sport avec désormais 700 collèges qui expérimenteront les deux heures de sport supplémentaires par semaine. Un fonds vert avec "une très grosse enveloppe budgétaire à la clé" devrait être adopté prochainement pour **la rénovation thermique des bâtiments**.

En revanche, la révision de la carte de l'Éducation prioritaire, qui doit se conjuguer avec un travail de cartographie des quartiers prioritaires de la ville (QPV), attendra, tandis que l'objectif de mixité sociale semble abandonné, le ministre se satisfaisant du protocole signé par Pap Ndiaye avec l'enseignement catholique.

Finalement, si le ministre en appelle à une "alliance nationale" et s'il compte "résoudre point par point" les difficultés de l'école, il sait qu'il reste "beaucoup à faire" et que "tous les problèmes de l'école ne seront pas réglés en une année scolaire".



## Les syndicats réagissent aux propos d'Emmanuel Macron et de Gabriel Attal

"Une punition pour les élèves déjà en difficulté". Voilà comment Guislaine David, co-secrétaire générale du **SNUIPP-FSU**, qualifiait hier la proposition concernant une rentrée avancée au 20 août pour les élèves qui en auraient besoin. Cette rentrée s'inscrit dans la continuité des dernières années. Que ce soit dans la politique éducative, sur la question salariale, la direction d'école ou la situation des AESH, les choix politiques de la rue de Grenelle, voire de l'Élysée, poursuivent les objectifs précédents : organiser une école à plusieurs vitesses, casser les collectifs d'apprentissages comme de travail, ne pas reconnaître l'investissement des personnels. Des choix à l'inverse de ce qui est nécessaire pour un service public de qualité pour les élèves. La FSU-SNUipp continuera de s'y opposer.

"Une semaine fin août ne résout pas les difficultés accumulées pendant 36 semaines en raison des classes surchargées et du manque de personnels", a estimé pour sa part Maud Valegas, co-secrétaire fédérale de **SUD Education** sur Twitter.

Le **SE-UNSA** veut avoir affaire à un ministre pleinement responsable, un ministre qui devra être "fort, reconnu et légitime". Le syndicat UNSA des enseignants rejette la "représentation caricaturale de l'école" dessinée par Emmanuel Macron notamment du fait d'avoir "pointé indirectement les personnels comme responsables de l'échec de l'école en France". Est ainsi demandé, contrairement aux deux périodes ministérielles précédentes, l'installation d'un dialogue afin d'élaborer, d'échanger "avec le pilote du ministère" et pas seulement "pour commenter ce qui ne fonctionne pas", affirme Elisabeth Allain-Moreno, sa secrétaire générale.

Pour la **CGT Educ'Action**, les annonces sont décrites comme "réactionnaires et démagogiques". Celui-ci "poursuit son virage à droite toute, en annonçant vouloir 'reciviliser' les quartiers populaires et en plaçant, de façon inquiétante, l'ordre comme but ultime de son projet politique", tandis qu'il "persiste à confondre le rôle de Président et celui de ministre de l'Éducation nationale" afin de "faire des annonces à la fois rétrogrades et dont on peine à voir la faisabilité."

Réagissant aux propos du président de la République qui affirme, dans Le Point, que l'éducation fait partie de son domaine réservé, "le **SGEN-CFDT** réaffirme que c'est un domaine qui doit être partagé avec toutes ses parties prenantes" et il considère que "les annonces présidentielles sont hors-sol". S'agissant des élèves en difficulté, il ajoute que "ce dont ont besoin les enseignant.e.s, c'est que l'on restaure leur capacité à ajuster leurs pratiques pédagogiques aux besoins des élèves".

RETOUR DE VACANCES.



## Les dossiers des 2 concours de la Fédération

**Rappel important** : les dossiers des 2 concours « Écoles Fleuries » et « Samuel Paty – se construire citoyen » doivent impérativement être envoyés à la fédération pour le **30 septembre** maximum.



## UN.E DDEN DANS CHAQUE ECOLE

À la suite des événements qui se sont produits après la mort du jeune Nahel, la Fédération des DDEN s'adresse à l'opinion dans une déclaration votée en Conseil Fédéral et que vous pouvez retrouver sur le site. la présence des DDEN dans toutes les écoles y est préconisée

<http://www.dden-fed.org/wp-content/uploads/FDDEN-d%C3%A9claration-5-juillet-2023.pdf>

**André CHASSAIGNE** député du Puy de Dôme répond à une saisie de l'UD DDEN Puy de Dôme sur la présence des DDEN dans les écoles

27 juil. 2023 17:09

À UD DDEN PUY DE DOME

Madame, Monsieur

*Vous avez souhaité attirer mon attention sur la fonction des DDEN au sein de l'École, et je vous en remercie.*

*Vous connaissez mon attachement à l'École publique pour la place qu'elle tient dans la vie d'un enfant, d'une famille, d'un village ou d'un quartier, et au-delà dans la société tout entière.*

*À ce titre, je garde toujours en mémoire les mots de Victor Hugo qui écrivait : « Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons ».*

*Le drame de Nanterre et les violences urbaines qui ont suivi sont à condamner sans hésitation ni ambiguïté. Mais si l'heure doit être à l'apaisement, les appels à l'unité et à la fermeté, aussi indispensables soient-ils, ne régleront pas tout. Il faut agir concrètement, tous ensemble et à différents niveaux.*

*C'est pourquoi, je suis convaincu que la fonction des DDEN est de plus en plus indispensable dans l'École pour ce qu'elle apporte en matière de contrôle, de prévention, de propositions mais aussi de médiation et de connaissance du terrain.*

*Aussi, je tenais à vous informer qu'à partir des documents que vous m'avez envoyés, j'ai adressé une question écrite au Gouvernement, dont vous trouverez ci-joint une copie, afin de lui demander ce qu'il comptait prendre comme engagements pour une meilleure reconnaissance de la fonction des DDEN.*

*Je ne manquerai pas de revenir vers vous dès qu'une réponse m'aura été apportée.*

*Bien à vous,*

**André CHASSAIGNE**

*La lettre de Monsieur Chassaigne au Ministre de l'Éducation nationale*

<file:///C:/Users/solde/Downloads/2023-07-27%20Andr%C3%A9%20CHASSAIGNE.pdf>

## Des professeurs des écoles très attachés à leur métier, mais un groupe socioprofessionnel “dans une impasse”

Aujourd'hui, les enseignant.e.s du primaire partagent dans leur très grande majorité une vision pessimiste de leur emploi. Les professeurs des écoles (PE), objet d'un ouvrage sociologique collaboratif, sont “dans une impasse” tant ils sont touchés par le désenchantement et la résignation au regard de leur profession et de leurs conditions de travail.

L'étude porte sur l'évolution du groupe socioprofessionnel, dont les effectifs ont été multipliés par plus de 2 entre 1955 et 2021 et qui se distingue par une hyper féminisation. Les auteurs relatent par exemple les travaux d'Ida Berger qui montrait déjà, en 1957, un certain malaise dû à de faibles salaires, un manque de perspectives d'avenir, de mauvaises conditions de travail, ainsi que la perte du prestige social de la profession.

Aujourd'hui, “ce qui frappe, c'est moins les raisons du mécontentement exprimé que la virulence et l'intensité des critiques formulées”. Seuls 52,4 % des enseignants interrogés semblent satisfaits de leur métier, cependant qu'ils et elles l'affectionnent, se sentant pour beaucoup “investis d'une mission”, surtout ceux passés par la formation initiale par rapport à ceux l'ayant intégré après reconversion.

Les auteurs situent la baisse d'attractivité du métier de professeur des écoles à 2006, et selon eux, “sans conteste, la maîtrise a accéléré une crise de recrutement qui couvait. Ils dénoncent encore des politiques scolaires inspirées de la nouvelle gestion publique” qui se sont immiscées (entre autres) dans l'Éducation nationale et qui ont considérablement

dégradé les conditions d'exercice de ces fonctionnaires par une “inflation des prescriptions et des nouvelles tâches qu'il leur faut assumer”. De même, les enseignants “ne peuvent pas compter sur le soutien indéfectible de leur hiérarchie proche, qui relaie fréquemment les remises en question professionnelles orchestrées par les réformes éducatives”. Malgré un “plaisir de travailler souvent notable”, les PE se sentent mis en cause dans leur professionnalité, ils manquent de reconnaissance, et leur autonomie se trouve contestée.

Aujourd'hui, les enseignant.e.s du primaire partagent dans leur très grande majorité une vision pessimiste de leur emploi. Les professeurs des écoles (PE), objet d'un ouvrage sociologique collaboratif, sont “dans une impasse” tant ils sont touchés par le désenchantement et la résignation au regard de leur profession et de leurs conditions de travail.

Reste un fort attachement au métier, en dépit de la “dépendance d'énergie importante” qu'il demande, comme celui de “faire preuve d'inventivité et d'étendre ou entretenir une culture générale”, ou le travail immense hors école qu'il demande. Il reste un “symbole de promotion sociale” pour une part importante de femmes, et garde une perception positive “au regard de celui des parents, de la mère en particulier”.

**Professeur.e.s des écoles : sociologie d'une profession dans la tourmente**, Frédéric Charles, Marlaine Cacouault-Bitaud, Serge Katz, Florence Legendre, Pierre-Yves Connan, Angelica Rigaudière, éditions L'Harmattan, 284p., 29€



Rejoignez  
les 20.000  
lecteurs bénévoles  
Lire et faire lire

 Lire et Faire Lire  
3 rue Récamier - 75007 Paris  
[www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)  


## Rentrée scolaire 2023 : dates officielles, calendrier des vacances...

Voici toutes les dates de l'année scolaire 2023-2024

**La rentrée scolaire :** La date de la rentrée scolaire de septembre correspond au **lundi 4 septembre 2023** pour tous les élèves, de l'école au lycée. En fonction des niveaux et des établissements, la rentrée peut toutefois s'étaler sur l'ensemble de la semaine. Chaque établissement est chargé de communiquer aux familles les dates officielles de rentrée pour chaque niveau. Un affichage peut par exemple être prévu à l'entrée de l'établissement.

La date diffère cependant **en Corse et dans deux départements d'Outre-mer**. Sur l'île de Beauté, la rentrée est ainsi organisée le mardi 5 septembre. À La Réunion, le retour en classes a eu lieu ce jeudi 17 août, tandis qu'il a eu lieu le mercredi 23 août pour les élèves de Mayotte.

**Les vacances de la Toussaint :** Les premières vacances du calendrier scolaire sont celles de la Toussaint. Elles auront lieu du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023.

**Les vacances de Noël :** Les vacances de Noël iront du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024. Ces deux premières périodes de congés sont communes à toutes les zones.

Ensuite, les vacances **sont réparties par zone** pour délimiter le territoire français : zones A, B, C. Pour rappel, la **zone A** correspond aux académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers. La **zone B** aux académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes et Strasbourg ; la **zone C** correspond aux académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles.

**Les vacances d'hiver :** Les vacances d'hiver auront lieu du samedi 17 février 2024 au lundi 4 mars 2024 pour la zone A, du samedi 24 février au lundi 11 mars pour la zone B, et du samedi 10 février au lundi 26 février pour la zone C.

**Les vacances de printemps :** Les vacances de printemps auront lieu du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024 pour la zone A, du samedi 20 avril au lundi 6 mai pour la zone B, et du samedi 6 avril au 22 avril pour la zone C.

**Les vacances d'été :** Les vacances d'été commenceront le samedi 6 juillet 2024 pour tous.

**Fut évoqué un changement concernant la durée des grandes vacances** : cela n'est pas encore acté. Leur durée sera donc toujours de deux mois, avec une rentrée 2024 prévue le 2 septembre 2024. Le gouvernement a d'ailleurs déjà dévoilé les dates officielles pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026, qui sont disponibles **sur le site servicepublic.fr**.

<https://www.midilibre.fr/2023/08/22/renree-scolaire-2023-dates-officielles-calendrier-des-vacances-tout-ce-quil-faut-savoir->



## La circulaire de rentrée publiée au BO

Parution au BO n°27 du 6 juillet 2023 sous l'intitulé « Une école qui instruit, émancipe et protège » :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>

Bien des commentaires et questions se posent dans ce texte d'intentions au regard de la politique menée. Cependant nous pouvons souscrire à quelques passages au début de la circulaire et à certaines propositions : « *En 2022, j'ai fixé trois objectifs à notre École : l'excellence, l'égalité des chances et le bien-être. Ces trois objectifs constituent notre boussole commune, parce qu'ils sont au cœur du projet de l'École républicaine : la promesse d'un affranchissement par le savoir, au sein d'une école qui place l'instruction en son cœur, qui assure l'émancipation en offrant les mêmes chances et perspectives de réussite à tous ses enfants, et qui les accueille dans un espace d'apprentissage protecteur* ».

Mais bien des questions sont soulevées dans cette « *démarche collective de transformation* » et dans les objectifs et les moyens mis au service de cette politique.

Se confirme, après le protocole signé avec « *l'enseignement catholique* » une reconnaissance institutionnelle de plus en plus explicite d'un réseau culturel alors que seuls des établissements privés indépendants les uns des autres sont légalement reconnus. Nous en reparlerons. Il ne semble pas, en particulier au regard, que cette circulaire s'adresse à ces établissements privés qui pourtant devraient suivre les règles et programmes de l'enseignement public. Seul le financement public importe à ces tenants d'une logique clérico-libérale. Cette recommandation peut-elle s'appliquer à « *l'enseignement catholique* »...

« Notre École doit être un espace protecteur pour tous les élèves, afin qu'ils développent leur esprit critique et se construisent indépendamment des pressions politiques, philosophiques ou religieuses extérieures. C'est pourquoi je vous demande de faire de la lutte contre toutes les formes de pression ou de prosélytisme votre priorité, et de veiller au respect des valeurs de la République » ?

Doit-on encore financer une école qui ne respecte pas ces principes de la République ?

Eddy Khaldi

« Les écoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas »  
**Jean Zay**



Jean Zay est assassiné par la Milice en 1944.  
Il entre au Panthéon le mercredi 27 mai 2015.

**Directeur de la publication :**

Eddy KHALDI

**Rédactrice en chef :**

Martine DELDEM

**Mise en page rédactionnelle :**

Bernard RACANIERE